

Sir L.-H. Lafontaine

Les notes sur Sir L.-H. Lafontaine que le *Bulletin* a publiées dans son numéro d'octobre 1916, p. 304, ont attiré l'attention de quelques lecteurs, car j'ai déjà reçu cinq ou six lettres à leur sujet. Les unes ont trait à une erreur de date, à une coquille, sans grande importance, heureusement, puisqu'on peut la corriger à l'aide du plus modeste de nos dictionnaires historiques, les autres concernent la profession du père de la première femme de Sir Lafontaine et elles soulèvent un problème curieux, comme vous allez en juger.

Corrigeons d'abord la coquille : c'est le 26 février 1864 que décède Sir L.-H. Lafontaine et non pas en 1867. Et maintenant, passons à M. Berthelot. Des historiens, ai-je dit, prétendent qu'il était médecin et d'autres qu'il était avocat, mais m'appuyant sur une citation de M. Decelles dans son ouvrage sur Lafontaine, je me suis prononcé pour la profession de médecin. Or voici ce que m'apprend M. J.-B. Caouette, l'archiviste de Québec :

“ Vous dites que . . . M. Amable Berthelot était médecin. C'est une erreur, car il était avocat et exerçait sa profession à Québec. En voici la preuve. Dans un acte de partage dressé par le notaire Michel Tessier, de Québec, le 23 juillet 1853, sous le No 8314, je lis ce qui suit : “ L'honorable Louis-Hippolyte Lafontaine, juge en chef de la cité de Montréal, et dame Adèle Berthelot, son épouse, fille de feu Amable Berthelot, en son vivant écuyer, avocat, de la cité de Québec”, etc.

“ Le docteur Amable Berthelot avait bien une propriété à Québec, en 1850, mais il résidait alors dans la paroisse des Cèdres, district de Montréal.”

Comment concilier cette déclaration, extraite d'un acte authentique, avec certain passage d'une lettre que M. Lafontaine adresse à Sir John Colborne et qu'il écrit dans la prison de Montréal, le 3 décembre 1838 ?

Cette lettre est reproduite au long dans *Lafontaine et son temps* par M. Decelles, pp. 229-230 ainsi que dans la *Revue canadienne* de novembre 1916, p. 440, et le passage qui nous occupe est le suivant :

“ Ce n'était pas encore assez. Il fallait, au risque même de s'exposer à violer votre parole donnée par écrit à la population du nord du district, arrêter le docteur Berthelot, de la rivière du Chêne, dont le seul crime est d'être médecin et surtout d'être mon beau-père ! ”

Il est difficile de réunir, sur le même fait, deux documents plus irréfutables